



PROCÈS-VERBAL

Séance régulière conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau
tenue le **mercredi 30 septembre 2020 à 18 h 30, à la bibliothèque de l'école**

Présences :

Parents :

- Nancy Bergeron
- Isabelle Bolduc
- Nancy Falardeau
- Tobie Jean
- Brigitte Lavoie
- Caroline Tremblay
- Nadine Tremblay
- Sonia Villeneuve
- Nancy Godin (substitut)
- Krystel Duchesne (substitut)
- Annie Villeneuve (substitut)

Personnel professionnel :

- Isabelle Tremblay

Personnel de soutien :

- Nathalie Lapointe

Assistant à la rencontre

- Jean-François Giroux, directeur
- Marianne Tremblay, gest. adm.
- Julie Thibeault, secrétaire

Enseignants

- Vicky Audet
- Félix Brousseau-Plante
- Angéline Gagnon
- Éric Maltais
- Marie Roy
- Julie Tremblay

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

L'ouverture de la séance est faite par monsieur Jean-François Giroux à 18 h 31.

Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter.

2. Présentation des membres

Les membres se présentent à tour de rôle.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il EST PROPOSÉ par madame Nancy Falardeau de faire une dispense de lecture.

CÉ 20-21-001



CONSIDÉRANT que monsieur le Directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 30 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué par courrier électronique aux membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Tobie Jean, et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour avec les modifications et ajouts suivants :

- Ajout du point « Coût des concentrations » au point 13, décalant ainsi les points suivants ;
- Ajout du point « Vendredis décontractés, port des uniformes des concentrations » au point 17.2 (Direction) ;
- Ajout du point « Tenue des séances du conseil d'établissement » au point 18 ;
- Ajout du point « Activités parascolaires » au point 19.1 (sujets divers).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4. Élection des officiers

4.1. Adoption des règles d'élection

CÉ 20-21-002

Une période de mise en candidature précède le vote.

Chaque membre éligible peut se proposer ou être proposé par une tierce personne comme candidat.

Si plus de deux candidats ou candidates se présentent à un poste donné, on procède à l'élection par un vote secret.

Le conseil nomme deux scrutateurs, étant exclus des candidats.

Les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix sont déclarés élus.

Seuls les scrutateurs ont accès aux résultats du sondage, qui seront ensuite détruits.

En cas d'égalité des voix, on peut procéder à un autre vote ou à un tirage au sort, selon la décision de la majorité.

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Bolduc d'approuver les règles d'élection.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

4.2. Élection à la présidence

CÉ 20-21-003

Monsieur Jean-François Giroux explique le rôle du président ou de la présidente.

Madame Nancy Falardeau propose madame Isabelle Bolduc ;

Madame Caroline Tremblay, appuyée par madame Brigitte Lavoie, propose madame Nancy Falardeau ;

Madame Nancy Falardeau propose monsieur Tobie Jean ;

Mesdames Bolduc et Falardeau déclinent leurs propositions respectives ;
Monsieur Tobie Jean accepte la proposition.

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que le conseil d'établissement doit choisir son président ainsi que son remplaçant parmi les représentants des parents qui ne sont pas membres du personnel du Centre de services scolaire de Charlevoix;

CONSIDÉRANT que la direction d'école a vérifié l'intérêt de chaque représentant des parents à occuper l'un ou l'autre des postes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nancy Falardeau et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** de nommer monsieur Tobie Jean à titre de président du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2020-2021 pour un mandat d'un an.

4.3. Élection d'un substitut à la présidence

CÉ 20-21-004

Madame Isabelle Bolduc se propose à occuper le poste de substitut à la présidence du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau pour l'année scolaire 2020-2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

4.4. Nomination d'une ou d'un secrétaire

Conformément à l'article 69 LIP, la direction d'établissement désigne la personne suivante pour agir à titre de secrétaire du conseil d'établissement, soit madame Julie Thibeault.

5. Période de questions du public

Aucun public.

6. Adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2020

CÉ 20-21-005

Ce document ayant été transmis préalablement par courrier électronique, une dispense de lecture du procès-verbal est demandée par madame Nancy Falardeau.

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Bolduc et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 15 juin 2020 soit adopté comme présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



7. Suivi au procès-verbal du 15 juin 2020

Aucun suivi.

8. Dépôt des règles de régie interne (adoption)

CÉ 20-21-006

Ce document a été acheminé par courriel à tous les membres.

Monsieur le Directeur dépose un projet de règles de régie interne du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2020-2021. Une copie de ce document sera remise à chaque membre lors de la prochaine séance.

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau doit établir ses règles de régie interne;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Caroline Tremblay d'adopter les règles de régie interne 2020-2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

9. Formulaire de dénonciation d'intérêt

Conformément à l'article 70 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) qui stipule que tout membre d'un conseil d'établissement doit dénoncer, par écrit, toute situation qui risque de le mettre en conflit d'intérêts;

Monsieur le Directeur demande à tous les membres de remplir le formulaire de dénonciation d'intérêt et de remettre ledit formulaire à la secrétaire.

10. Calendrier des séances ordinaires (adoption)

CÉ 20-21-007

CONSIDÉRANT l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique, qui stipule que le conseil d'établissement doit établir son calendrier de travail prévoyant au moins cinq (5) séances;

CONSIDÉRANT que les propositions de dates de séances doivent tenir des rencontres du conseil d'administration du Centre de services scolaire permettant ainsi aux membres siégeant au conseil d'administration de se présenter aux séances du Conseil;

CONSIDÉRANT que les propositions de dates de séances doivent tenir compte des rencontres du comité de parents permettant ainsi à notre représentant d'y assister sans compromettre sa participation à nos travaux et éventuellement, notre quorum;

CONSIDÉRANT que le calendrier des rencontres du conseil d'administration n'est pas établi et qu'il sera adopté à la fin octobre 2020;

ENTENDU QUE, en raison des disponibilités des membres, les séances auront lieu à 18 h 30;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Brigitte Lavoie, d'**ADOPTER** la prochaine séance ordinaire du conseil d'établissement du 28 octobre 2020 ainsi que celle du mois de janvier, soit le 13 janvier 2021, comme il a été convenu par les membres, et de compléter le calendrier des séances ordinaires lors de la prochaine séance;

DE MANDATER monsieur le Directeur à publier les dates de ces séances sur le site Internet de l'école ainsi que d'en informer le secrétariat général du Centre de services scolaire de Charlevoix.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. Délégation de pouvoir à la direction d'école (approbation)

CÉ 20-21-008

CONSIDÉRANT qu'il arrive que des activités, des projets ou des activités de financement ne puissent être approuvés au conseil d'établissement en raison du court délai entre le choix de la date de réalisation de ceux-ci et du calendrier des séances ordinaires ;

IL EST PROPOSÉ par madame Isabelle Tremblay que le conseil d'établissement délègue son pouvoir à la direction de l'école pour accepter ou refuser les propositions d'activités, de projets ou de financement dont la réalisation est prévue avant la prochaine séance au calendrier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12. Projets de sorties et d'activités (approbation)

12.1. Match du Rouge et Or (volleyball)

Un vendredi en soirée, après les fêtes 2020 et selon les recommandations de la santé publique

Qui : Environ 75 élèves de la 1^{re} à la 5^e secondaire (ouvert à tous)

Coût : Environ 20 \$ par élève pour ceux qui ne sont pas en concentration.

Compris dans le coût de la concentration pour ceux qui y sont inscrits

Responsables : Marc-André Fortin et Bernard Lavoie

Il est soulevé que les consignes actuelles émises par la Santé publique qui imposent le respect des « bulles » d'élèves, donc l'interdiction de mélanger les groupes-classes, ne permettent pas au Conseil de prendre une décision en faveur de la tenue de l'activité.

IL EST PROPOSÉ par madame Brigitte Lavoie de procéder au vote :

Pour : 0 ;

Contre : 10 ;

Abstention : 2.



La sortie de volleyball au Rouge et Or **EST REJETÉE** à la majorité et les membres suggèrent aux responsables de faire une nouvelle proposition ou de renouveler la présente demande lorsque les consignes sanitaires permettront de tenir cette sortie.

12.2. **Sorties géologiques à Cap-à-l'Aigle**

CÉ 20-21-009

Quand : 1^{er}, 5, 6, 7 et 8 octobre 2020

Qui : Élèves de 2^e secondaire séparés en groupe-classe

Coût : Gratuit (Budget culturel de l'école)

Responsables : Caroline Maltais, Cindy Tremblay, Esther Villeneuve et Marie-Andrée Villeneuve-Savard

IL EST PROPOSÉ par monsieur Tobie Jean de procéder au vote :

Pour : 11 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

Les sorties géologiques sont **APPROUVÉES À L'UNANIMITÉ**.

12.3. **Journée civile lors de la prise de photos des finissants**

CÉ 20-21-010

Les élèves du comité de l'album des finissants demandent le privilège de venir à l'école habillés en « civil » lors de la journée de la prise de photo qui reste à déterminer.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Tobie Jean de procéder au vote.

Pour : 11 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

13. **Coûts des concentrations (approbation)**

CÉ 20-21-011

Madame Marianne Tremblay, gestionnaire administrative, expose les montants chargés pour les différentes concentrations et présente la comparaison avec les montants demandés l'an passé. Les montants ont été fixés en fonction du nombre d'inscriptions et des frais estimés pour la tenue des concentrations.

Les coûts des concentrations sont les suivants :

- Soccer : 165 \$ (augmentation de 15\$) ;
- Volleyball : 150 \$ (augmentation de 5 \$)
- Cheerleading : 315 \$ (augmentation de 80 \$)
- Ski-golf : 640 \$ (augmentation de 10 \$)
- Hockey : 630 \$, dont 100\$ sera déduit en raison d'une commandite de Hockey Jeunesse (augmentation de 62 \$)



- Sciences : en raison de la complexité de l'organisation scolaire actuelle, cette concentration n'a finalement pas été offerte ;
- Arts plastiques : 40 \$
- Musique : concentration offerte gratuitement aux élèves

Il est soulevé qu'une demande au Conseil aurait déjà été faite à l'effet de ne pas ajouter systématiquement au coût des concentrations les frais liés à une activité ou une sortie, permettant ainsi aux parents d'avoir le choix d'inscrire ou non leur enfant à l'activité ou la sortie en question.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Tobie Jean de procéder au vote :

Pour : 11 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.

14. Projets de voyages et de campagnes de financement (approbation)

En raison de la situation pandémique actuelle, aucune proposition de voyage et de campagne de financement a été déposée.

15. Réaffectation des sommes amassées pour les finissants 2019-2020 (résolution)

CÉ 20-21-012

Monsieur le Directeur et madame Marianne Tremblay, gestionnaire administrative, dépose une proposition pour la réaffectation des sommes restantes provenant des campagnes de financement pour le bal des finissants et voyage à New York. Un document explicatif est annexé au présent procès-verbal.

Plusieurs échanges ont lieu entre les membres.

CONSIDÉRANT le caractère exceptionnel de la situation présente due à la pandémie;

CONSIDÉRANT que les élèves ne sont plus des élèves de l'école;

CONSIDÉRANT que le bal a été annulé à court terme ce qui a pu engendrer des frais supplémentaires pour les parents;

CONSIDÉRANT que les sommes avaient été amassées de façon individuelle par les élèves pour le voyage à New York et pour la campagne Perfection;

CONSIDÉRANT qu'il est possible pour le conseil d'établissement de modifier les utilisations prédéfinies des sommes du fonds à destination spéciale et qu'il est impossible d'offrir une activité en compensation outre un remboursement;



IL EST PROPOSÉ de rembourser les sommes restantes aux parents des élèves provenant d'une campagne individuelle (Campagne Perfection et pour le voyage à New York);

IL EST PROPOSÉ de conserver les sommes restantes amassées de façon collective (après déduction des dépenses liées à l'annulation des activités) au fonds à destination spéciale du bal des finissants;

DE MANDATER la direction de l'école pour qu'il mette en place des outils informatifs à l'endroit des parents concernant les lois régissant les campagnes de financement dans le cadre scolaire pour les prochaines campagnes de financement ;

Monsieur Tobie Jean demande le vote pour l'approbation des critères ci-haut mentionnés :

Pour : 8 ;

Contre : 1 ;

Abstention : 2.

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du conseil d'établissement d'accepter les critères de réaffectation des sommes pour les finissants énumérées précédemment.

16. Réaffectation des sommes amassées pour le voyage à Toronto (résolution)

CÉ 20-21-013

Monsieur le Directeur et madame Marianne Tremblay, gestionnaire administrative, déposent une proposition pour la réaffectation des sommes amassées lors des campagnes de financement pour le voyage à Toronto. Un document explicatif est annexé au présent procès-verbal.

CONSIDÉRANT, en référence à la L.I.P. article 94, qu'il n'est pas possible de rembourser les élèves pour une somme qui ne leur appartient pas;

CONSIDÉRANT que cette activité concerne des élèves de 1^{re} secondaire;

CONSIDÉRANT qu'il est possible pour le conseil d'établissement de modifier les utilisations prédéfinies des sommes du fonds à destination spéciale;

IL EST PROPOSÉ que les sommes amassées par les élèves par les campagnes de financement individuelles (vente de chocolat et de recettes en pot) puissent être appliquées :

- Pour un voyage scolaire;
- Pour une sortie scolaire;
- Pour une inscription à une concentration;
- Pour une activité (parascolaire, bal ou autre);

selon la demande du parent de l'élève, et ce, à l'intérieur des quatre prochaines années;

Les sommes résiduelles à la dernière année de scolarisation de l'élève pourront être appliquées au bal de finissants.



Dans le cas du départ d'un élève, par exemple en cas de déménagement, le solde des sommes amassées par cet élève sera déposé dans le fonds à destination spéciale et servira au bal des finissants de cette cohorte.

IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ des membres du conseil d'établissement de l'école secondaire du Plateau d'accepter cette proposition de réaffectation des sommes amassées pour le voyage à Toronto.

DE MANDATER la direction de l'école pour qu'il mette en place des outils informatifs à l'endroit des parents concernant les lois régissant les campagnes de financement dans le cadre scolaire pour les prochaines campagnes de financement ;

Monsieur Tobie Jean demande le vote pour l'approbation des critères ci-haut mentionnés :

Pour : 11 ;

Contre : 0 ;

Abstention : 0.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil d'établissement d'accepter les critères de réaffectation des sommes provenant des campagnes de financement du voyage à Toronto énumérées précédemment.

17. Sujets d'informations

17.1. Présidence

Aucun sujet.

17.2. Direction

17.2.1. Uniformes des concentrations

Monsieur le Directeur fait une lecture de l'extrait de résolution #19-20-047 du 19 février 2020 qui fait référence à une approbation des vendredis décontractés lors desquels les élèves peuvent venir à l'école, les vendredis, vêtus d'un chandail à l'effigie d'une activité de l'école (concentration, parascolaire, équipes étudiantes, etc.).

Il mentionne qu'il mettra en branle ces journées afin d'offrir aux jeunes un privilège en cette période difficile.

17.2.2. Gagnants du tirage au profit des finissants

Le tirage au profit des finissants a été effectué le 18 septembre 2020.



17.3. Comité de parents

Madame Nancy Falardeau, représentante au comité de parents, a participé à une rencontre dudit comité le 29 septembre dernier. Elle rapporte que les postes des différents districts ont été comblés au sein du conseil d'administration. Elle lance l'invitation aux parents à participer à un atelier Réseau-parents. Les parents recevront une invitation par courriel bientôt.

17.4. Personnel enseignant

Aucun sujet.

17.5. Personnel de soutien

Aucun sujet.

17.6. Personnel professionnel

Aucun sujet.

17.7. Représentants des élèves

Aucun sujet.

18. Période de questions du public

Aucun public.

19. Sujets divers

19.1. Tenue des séances du Conseil

CÉ 20-21-014

Compte tenu de la situation pandémique actuelle et des mesures sanitaires à respecter, rendant ainsi la tenue des séances du Conseil en présence difficile, la direction demande aux membres leur intérêt à participer aux rencontres par TEAMS. Il est apporté également que cette façon de faire permet aux membres du personnel demeurant plus loin d'y participer plus facilement.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Éric Maltais et **APPUYÉ** par madame Nadine Tremblay, de tenir les séances du Conseil en formule hybride, soit en personne ou par TEAMS, au souhait du membre.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ.



Lorsque la situation se sera améliorée et que notre région sera en zone jaune ou verte, les séances devront se tenir à nouveau en personne. La direction informe les membres qu'il participera aux séances à l'école pour recevoir les membres souhaitant être sur place.

19.2. Activités parascolaires

Un membre demande des informations au sujet de l'offre des activités parascolaires.

19.3. Travaux en ligne pour les élèves absents

Des précisions sont demandées concernant les possibilités d'offrir des cours en ligne lorsqu'un élève est absent, particulièrement lorsque la raison de l'absence est due à la COVID.

20. Levée de la séance à 21 h 20

CÉ 20-21-015

Tous les sujets ayant été traités, il est proposé par madame Nancy Bergeron, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

